SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 83.

De S^t. Domingue.

PEndant le cours de l'année 1765, il a été expédié aux Cayes 54 Navires, ſçavoir 26 pour Bordeaux, 15 pour Nantes, 4 pour le Havre, 3 pour Dunkerque, 3 pour Marſeille, 1 pour la Rochelle, 1 pour Morlaix & 1 pour le Miſſiſſipi. Dans ce nombre il y avait pluſieurs Negriers.

Prix *des Marchandiſes de la Colonie.*

Au Port au Prince, le 28 Mai 1766, le ſucre blanc, de 50 à 60 liv.; le commun, de 30 à 48 liv.; le brut, de 23 à 24 liv.; l'indigo bleu, 9 liv.; le mélangé, de 7 à 7 liv. 10 ſols; le cuivré, de 6 à 6 liv. 10 ſols; le café nouveau, 15 & 16 ſols; le vieux, 14 ſols; le coton, de 180 à 185 livres.

A Leogane, le même jour, le ſucre blanc, de 50 à 62 liv.; le commun, de 30 à 46 liv.; le brut, 24 & 25 liv.; l'indigo cuivré, de 6 à 6 liv. 10 ſols; le café, 15 & 16 ſols; le coton, 180 livres.

Au Cap, le ſucre blanc, de 50 à 64 & même 66 liv.; le commun, de 36 à 48 liv.; le brut, de 18 à 27 liv.; l'indigo bleu, de 7 à 8 liv.; le cuviré, de 6 liv. à 6 liv. 15 ſols; le café nouveau, de 15 à 17 ſols; le vieux, de 13 à 15 ſols; le coton, 200 liv.; les cuirs, de 7 à 9 livres.

Prix *des marchandiſes de France.*

Au Port au Prince, le 28 Mai, le vin vieux, 200 liv.; le nouveau, de 150 à 160 liv.; la farine de Moiſſac, de 80 à 90 liv.; la commune, de 48 à 50 liv.; le bœuf d'Irlande, de 70 à 75 liv.; le petit ſalé, de 30 à 36 liv.; le beurre, de 15 à 18 ſols; l'huile de Provence, de 18 à 21 livres; le ſavon, de 60 à 66 livres.

A Leogane, le même jour, le vin vieux, 200 liv.; le nouveau, 180 liv.; la farine de Moiſſac, de 80 à 85 liv.; le ſavon, 70 liv.

A Saint Marc, le 30 Mai, le vin vieux, 200 liv.; le nouveau, 180 liv.; la farine de Moiſſac, de 75 à 80 liv.; le ſavon, de 70 à 75 livres.

Au Cap, le 4 Juin, le vin vieux, de 180 à 250 liv.; le nouveau, de 120 à 160 liv.; la farine de Moiſſac, de 95 à 100 liv.; la commune, de 80 à 90 liv.; le bœuf, de 66 à 80 liv.; le beurre, 15 ſols; le petit ſalé, de 27 à 30 liv.; l'huile de Provence, de 21 à 30 liv.; l'huile d'Orléans, de 36 à 42 liv.; le ſavon, de 66 à 72 livres.

Cours du fret.

Au Port au Prince, le ſucre blanc, de 13 à 14 den.; le brut, de 14 à 15 den.; l'indigo, de 24 à 30 den.; le café, de 15 & 18 den.; le coton, de 50 à 54 deniers.

A Leogane, le ſucre, de 13 à 14 den.; l'indigo, 24 den.; le café, de 15 à 18 den.; le coton, de 50 à 54 deniers.

A Saint Marc, le ſucre blanc, de 12 à 14 den.; le brut, de 15 à 18 den.; l'indigo, 36 den.; le café, de 15 à 18 den.; le coton, de 48 à 51 den.

Au Cap, le ſucre blanc, de 8 à 10 den.; le brut, de 10 à 12 den.; l'indigo, 18 den.; le café, de 13 à 14 den.; le coton, de 24 à 30 den., & pour le Havre, 36 deniers.

Passage du Sund.

Le 21 Septembre 1766, il eſt paſſé par le détroit pour le commerce de France, le Navire du Capitaine *Carſten Jans*, parti de Bordeaux pour Stetin avec du vin; le 22 le Navire du Cap. *Niels Swenſen*, parti de Weſterwick pour Nantes avec du goudron; le 23 les Navires des Capitaines *Cornelis P. Ruyn*, parti de Dantzick pour Nantes avec des planches; *Hendrik Stoffels*, parti de Petersbourg pour Bordeaux avec du chanvre; le 24 le Navire du Capitaine *Paul Nannings*, parti de Rouen pour Petersbourg a fret; le 25 les Navires des Capitaines *Gabriel Witteween*, parti de Petersbourg pour Saint Malo avec du fer; *Huyte Sybrands*, parti de Colberg pour Bordeaux avec des barres de fer & des mâts; *Pieter Wybrands*, parti de Petersbourg pour Dunkerque avec du chanvre.

Des Sables-d'Olonne, *le 8 Oct. 1766.*

Ce Port eſt ſi rempli de Navires qui viennent charger du ſel, que cette denrée ſe ſoutient tou-

jours à un certain prix, & qu'elle vaut 140 liv. la charge contenant 8 muids, mesure de brouage.

De Charente, *le 5 Octobre 1766.*

Exportation.

Il est sorti par ce Bureau pendant tout le mois de Septembre 1766 les marchandises suivantes; sçavoir, pour le *Nord*, 951 bariques 28 veltes d'eau-de-vie; pour la *Hollande*, 57 bariques 23 veltes d'eau-de-vie, 672 bariques de vin de Cognac, 150 douzaines de peaux de moutons apprêtées, 1408 rames de papier; pour l'*Angleterre*, 359 bariques, 26 veltes d'eau-de-vie, 64 rames de papier.

Importation.

Il est entré, & il a été enregistré au même Bureau pendant le mois de Septembre les marchandises suivantes, sçavoir 1800 planches de sapin venant du *Nord*; 3872 *liv.* de beurre venant d'*Angleterre*.

De Marseille, *le 30 Septembre 1766.*

Arrivée *de Navires.*

Du 22 au 29 Septembre 1766, il est entré dans ce Port 48 Bâtimens Français & 9 Etrangers venant d'Acre, de Smyrne, de Salonique, de Tunis, de Corck, de Dunkerque, de Rochefort, de Livourne, de Venise, de Cagliari, de Gênes, de Melasse, de Luan, de Celli, de Begur, de Castellamare, de la Ciotat, d'Arles, de Nice & de Toulon, chargés de diverses marchandises, & entr'autres de bled & d'huile.

Départ *de Navires.*

Il est sorti du même Port du 22 au 28 du même mois 64 Bâtimens Français & 20 Etrangers, parmi lesquels l'*Aimable Marie*, Capitaine *Noel Gabriel Leyret*, allait à la Martinique. Les autres allant à Toulon, à Martigues, à Hieres, à Menton, à Fréjus, à la Seine, à Arles, à la Cale, à Cette, à Saint-Tropès, à Agde, à la Ciotat, à Nice, à Bormes, à Bandol, à Narbonne, à Antibes, à Gênes, à Saint Reme, en Corse, à Cagliari, à Ancone, à Messine, à Palerme, à Barcelonne, à Carrara, à Majorque, à Iviça, au Levant, à Senari, à Salonique, à Smyrne & à Rouen, chargés de diverses marchandises d'épicerie, de droguerie & autres.

Du Havre, *le 9 Octobre 1766.*

Une tempête de vent d'Ouest a fait périr le 6 sur le Banc des Poulies le Navire le *Saint-Louis* Capitaine *Bisson* de Bayonne. L'équipage a été heureusement sauvé, mais son chargement qui était composé de bled pris à Rouen pour la Méditerranée a été débarqué mouillé, & on craint que le Navire ne soit absolument hors d'état de servir.

Arrivée *de Navires.*

Du 5 au 8 il est entré dans ce Port 8 Navires Français & Etrangers, sçavoir la *Susanne*, Capitaine *Pieter Ellingren* Norwegien, venant de Christiania; la *Sophie Catherine*, Capitaine *Thomas Hansen* Danois, venant de Fridericsthat, chargés tous deux de planches & de meriers; le *Jeune Theunis*, Capitaine *Auske Theunis* Hollandais, venant de Dantzick chargé de planches de douvelles & de 138 sacs de bled; la *Bien Aimée*, Capitaine *Steven Mewemacker*, en relâche venant de Dunkerque charge de morue, de fromage, de fer blanc, de mercerie, de quincaillerie & de peaux de castor; le *Saint Jean-Baptiste*, Capit. *Denys le Comte* de Rouen, venant de Bordeaux chargé de vin pour ce Port & pour Rouen; l'*Espérance*, Capitaine *François Poullavue* de Bretagne; le *Jeune Gabriel*, Capitaine *Philippe de Haye* de Fecamp, venants de Marennes chargés de sel; l'*Inconnu*, Capitaine *Pierre Salvast* de Bayonne, venant de ce même endroit & en relâche au Havre pour Rouen, chargé de laine & d'huile.

Départ *de Navire.*

Il est sorti de ce même Port le 5 & le 9 les Navires le *Saint Louis*, Capitaine *Michel Heux* de Dieppe, allant à Bordeaux charge d'avoine; l'*Enfant des Enfans*, Capitaine *Bocks* Hollandais, allant à Hambourg chargé de 314727 *liv.* de sucre, 3275 *liv.* de café; le *Triumvir*, Capitaine *Gamel* du Havre, allant à la Guadaloupe chargé de 380 barils de bœuf, 80 frequins de lard, 20 caisses de chandelles, 819 barils de farine, 90 mines d'avoine, 27 meules à Taillandier, du feuillard, des cloux, des briques, du pavé & 68 colis de diverses marchandises seches.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traversiere, 1766.

A Paris, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1766.

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1766. Du Mardi 21 Octobre.

AGRICULTURE.

EXTRAIT

D'une lettre écrite par un Habitant de St. Vincent à ſon Correſpondant à Londres, datée du 21 Mai 1766.

» J'Arrive de l'Iſle de Tobago, où j'ai » fait un voyage pour être préſent à une » vente de terres que les Commiſſaires » avaient fixée au 12 de ce mois. Il y a ap- » parence que cette Iſle ſera bientôt éta- » blie par les ſoins du Major Brown, Lieu- » tenant au Gouvernement, nonobſtant » toutes les grandes difficultés qu'il a eu à » combattre depuis que nous avons pris » poſſeſſion de cette Iſle.

» Les terres déjà vendues dans l'Iſle de » Tobago, ſe montent à près de 14,000 » acres; elles ont été partagées en différens » lots qui contenaient chacun cinq cens » acres, & perſonne n'a pu acheter plus » d'un lot. Preſque tous les acquéreurs ſont » Habitans des Iſles voiſines; ils veulent » défricher ces terres au plus vîte afin d'y » planter des cannes à ſucre; & comme » le ſol eſt extrêmement fertile & que cha- » que acre n'a été vendu que 20 à 25 » ſchellings, les poſſeſſeurs feront en peu » de temps une fortune conſidérable. Les » Marchands Anglais commerçant aux In- » des occidentales, n'ont acheté que très- » peu de lots, ce qui m'a fort étonné, » parce que je ne ſçais pas en vérité où » l'on pouvait placer ſon argent à ſi grand » avantage.

» L'Iſle de Tobago eſt ſi ſalubre aujour- » d'hui, que pendant le peu de temps que » j'y ai reſté, je n'ai pas entendu dire que » perſonne y fût tombé malade.

Autres nouvelles des Colonies Anglaiſes.

On mande de Quebec, que le projet qui a été formé cet été, de pénétrer dans le golpbe du Mexique par le Miſſiſſipi, a été trouvé impraticable à cauſe du nombre prodigieux de bas fonds, de rochers & de chutes d'eau qu'on a découverts dans le cours de cette grande riviere.

La diſtilation de l'eau-de-vie de grain vient d'être portée à Quebec à un auſſi haut point de perfection qu'en Angleterre, ce qui eſt très-avantageux pour les pêcheries de Terre-Neuve; car le rum des Indes occidentales avait été très-cher pendant toute la ſaiſon.

Une lettre de Boſton dans la nouvelle Angleterre, datée du 10 Juillet, porte que pendant le peu de temps qui s'eſt écoulé depuis que l'on a reçu les nouvelles de la révocation de l'acte du timbre, il eſt parti pour les Indes occidentales ſeulement, 73 bâtimens chargés de merrein & de poiſſon.

Le commerce avec les Sauvages éprouve de grandes difficultés, à cauſe des empietemens faits par les Habitans d'Albany ſur leur pays de chaſſe.

Il a été importé à Charles-Town de la Floride Orientale, trois milliers peſant

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

d'indigo, qui y a été vendu 26 ſchellings, monnoie du pays, par livre.

On écrit de Ste. Anne à la Jamaïque que pluſieurs plantations qui avaient à peine produit cent bariques de ſucre l'année derniere, donneront cette année le double de cette quantité, & qu'en général les récoltes y ont été très-bonnes.

La jauniſſe & le flux de ſang ſont depuis quelques temps à Penſacola des ravages très-conſidérables parmi les Eſpagnols de la Nouvelle Orleans, & ces maladies en font périr tous les jours un grand nombre, ce qui a interrompu le petit commerce qui commençait à ſe faire entre les deux établiſſemens.

Les choux, les palmiers, les orangers, les citroniers, les limons & les abricotiers, ainſi que le café & le cacao importés l'année derniere de St. Domingue à Penſacola, y réuſſiſſent très-bien, particuliérement les deux derniers qui deviendront dans peu une denrée du cru du pays.

Les récoltes du ſucre ſont beaucoup plus mauvaiſes cette année à Montſerrat qu'elles n'ont coutume de l'être, ce qui a été occaſionné par pluſieurs ouragans qui ont détruit une quantité conſidérable de cannes.

ETAT du prix du Froment réduit au ſeptier de Paris & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Sept. dans les GE'NE'RALITE'S *de*

DIJON.				VALENCIENNES.				MONTAUBAN.				MOULINS.			
Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.		
	l.	s.	d.		l.	s.	d.		l.	s.	d.		l.	s.	d.
Arnay-le-Duc.	18			Aveſnes.	16	10		Cahors.	28	19	1	Aubuſſon.	21	12	
Avallon.	16	16						Cauſſade.	28	5		Château-Chi.	19	4	
Autun.	19	10		Bavey.	16	8	1								
Auxerre.	21							Figeac.	31*	8	11	Decize.	14*	4	
Auxonne.	16			Cambray.	16	11	3	Gourdon.	28	3	7	Evaux.	20	3	
Bar-ſur-Seine.	12*	17													
Beaune.	20	13	5	Condé.	19*	10		Lauzerte.	24	19	2				
								Milhau.	30			Gannat.	21	7	
Belley.	40*	10		Givet.								Gueret.	24*		
Bourbon-Lan.	15							Moiſſac.	24	1	3				
Bourg.	25			Landrecy.	16							Montluçon.	18	8	
Châlon.	23		8					MONTAUBAN	24	13		Montmarault.	18		
Charolles.	23	12	6	Mariembourg.	17	12									
Châtil. ſur-Sei.	13	18	9	Maubeuge.	16	8	2	Murdebarrez.	22*	11	3				
								Rhodez.	27	10		MOULINS.	17	10	2
DIJON.	20			Philippeville.	16	16						Nevers.	18	4	
Gex.	32	18	9	Queſnoy.	13*	8	9	Ste. Affrique.	26	11	6				
Mâcon.	26	8													
Nuits.	15	16	10	St. Amand.	18	8	9	St. Antonin.	27	3	9	S. Pierre le M.	18		
Saulieu.	17	9	2												
Semur en-Aux.	18	1		VALENCIEN											
Seurre.	20	11	5	NES.	17	12	6	Villefranche.	29	9	8	St. Pourçain.	20	8	

PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	20	17	2	From. le ſep.	16	16	10	From. le ſep.	27	4	1	From. le ſep.	19	5	
Pain la liv.		2	8	Pain la liv.		2	3	Pain la liv.		2	11	Pain la liv.		2	7
Avoine le ſ.	6	12	6	Avoine le ſ.	4	2	3	Avoine le ſ.	8	16	6	Avoine le ſ.	5	2	8
Foin le quint.	1	16	5	Foin le q.	1	4	7	Foin le quint.	1	19	5	Foin le q.	1	9	5
Paille le q.	1	6		Paille le q.		16	3	Paille le q.		18	10	Paille le q.		15	

DE LA ROCHELLE, *le 11 Octobre 1766.*

Les pluies qui ont tombé pendant quelques jours, ont attendri les raisins, de sorte que les vendanges des environs ont été plus abondantes qu'on ne s'y attendait. Il se trouve en général presque moitié plus de vin qu'il n'en a été récolté l'année derniere, & on espere de plus qu'il sera d'une bonne qualité.

Les eaux-de-vie sont rares maintenant, de façon qu'elles se soutiennent ici à 105 ℔; à Cognac elles valent 110 ℔; à Oleron 100 ℔; à l'Isle de Ré, 102 ℔.

Le froment a valu le dernier marché 200 ℔; l'orge de 110 à 112 ℔; le seigle, de 150 à 153 ℔; l'avoine, de 78 à 80 ℔.

SUITE *de la Lettre de M. de Mozé, sur le Charanson*, &c.

Le remede que vous m'indiquez, Monsieur, pour faire périr le charanson, & dont M. le Ch. de B. a fait part à la Société, mérite attention, quoiqu'on ne puisse le considérer comme un véritable préservatif, puisqu'il faut attendre, pour en faire usage, qu'un grenier soit infecté ou attaqué de charansons. On pourrait, je pense essayer si on n'en ferait pas un préservatif, en répandant de cette composition dans le grenier & sur les murailles avant que d'y déposer les bleds sains & nouveaux. Je vous promets de faire cette épreuve & d'en rendre compte à la Société; cependant comme cette préparation n'est pas difficile ni dispendieuse, & que la plante dont on se sert est très-commune, principalement dans les terreins marécageux, on ne court aucun risque d'en faire l'essai & d'en rendre publique la recette.

MOYENS

De faire sortir le Charanson des tas de bled, & de le faire périr sur le champ, par M. le Chevalier de B. de la Société royale d'agriculture au Bureau du Mans.

Il faut remplir un grand chaudron de feuilles d'*hydropiper* ou *persicaria acris*, & en Français *poivre d'eau*; cette plante est connue du vulgaire sous le nom de *curage*; elle est rampante, marécageuse, très-commune, & aucun bétail n'en mange. On met ensuite sur ces feuilles une livre & demie de sel marin, deux ou trois gousses d'ail & environ un bon sceau d'eau. On fait bouillir le tout ensemble, & on arrose avec cette décoction le plancher du grenier, les murs & les tas de bled sans les remuer. Cette asperson est à peine faite, que le charanson quitte avec précipitation les tas de bled, & lorsqu'il passe sur les endroits arrosés, il périt en devenant rouge comme une écrevisse cuite. *Fin.*

EXTRAIT

D'une lettre des Sables d'Olonne du 6 Octobre 1766.

Depuis le 29 de Septembre jusqu'au 4 de ce mois le vent resta au Sud-Est, & le Ciel fat très-serain. Ce dernier jour il parut sur les côtes du Poitou, depuis Beauvoir jusqu'à Longeville, plusieurs bandes de grues; on en a compté jusqu'à vingt, composées chacune de 150 & même de 200. Ces oiseaux se sont reposés en plusieurs endroits pendant un court espace de temps. Ils venaient du Nord-Oueſt, & ils prirent leur route au Sud-Est, toujours de bout au vent. Ils observaient le plus bel ordre & formaient exactement cette figure > sans qu'aucun d'eux ait quitté son rang. Il y avait de ces bandes qui étaient si peu élevées dans l'air, qu'on tua deux grues avec des fusils chargés à balle. On n'avait jamais vu de ces sortes d'oiseaux sur ces côtes & dans ce pays, excepté pendant les fortes gelées, mais dans un hyver on en apercevait une ou deux bandes. Oserait-on dire qu'elles semblaient annoncer (*a*) la tempête arrivée cette nuit derniere. (du 5 au 6) La mer s'est prodigieusement élevée, le vent tombé au Sud-Oueſt, a été des plus violents, & les ouvrages de notre Port ont été considérablement endommagés. (*b*)

(a) *Nunquam imprudentibus imber obfuit; aut illum surgentem vallibus imis aeri fugere grues.* Virg. lib. 1 Georg.

(b) *Cette tempête s'est fait sentir au Ha-*

SUITE *du Méchaniſme de l'électricité continuelle de notre globe, appliquée à la végétation des plantes, par M. Gautier d'Agoty, Anatomiſte penſionné du Roi.*

Les végétations pierreuſes & les ruches marines qui viennent ſur des rochers au bord des écueils, au milieu des mers & à leurs rivages, ne ſont pas des plantes : ces dernieres, que l'on voit dans les cabinets des amateurs, ne ſont que des nids d'inſectes marins, comme nos ruches d'abeilles maſſonnes formés en éventails, en gâteau ou en cônes ; les autres ſont des particules de diverſes matieres impulſées & accumulées par l'électricité & la force active de la terre, comme celles qui forment les cornes des cerfs par le ſecours de l'impulſion de leur ſang & de leurs eſprits. Ces impulſions font végéter & arboriſent des parties tendres & fluides qui deviennent enſuite ſolides ſur le crâne des taureaux, des beliers, *&c.* de même l'impulſion dont nous venons de parler, fait croître ſur des rochers de ces ſortes de végétations ; la terre ne manque d'aucun ſel ; les eaux lui fourniſſent les parties fluides qui les lient, ſur-tout celles de la mer qui la pénétrent dans les endroits que nous venons d'indiquer. Ces végétations ſont autant de preuves de l'activité de la terre, que je démontre aujourd'hui ; on peut comparer ſon action à celle du feu des Chimiſtes, qui par ſon activité & le ſecours du mercure, fait végéter les métaux qui s'arboriſent alors de la même façon que les parties pierreuſes, & forment des branches, des eſpeces de feuilles & des fruits fort imparfaits, qui n'ont, comme les végétations dont nous venons de parler, aucune organiſation, & que l'on regarde vainement comme des ébauches & des pierres d'attente. Il faut au contraire conſidérer dans les végétations pierreuſes; d'une part, l'activité de la terre, & de l'autre, les bornes de ſes forces.

Toutes ces productions en général ne prouvent rien contre la génération conſtante des plantes organiſées. Elles ne détruiſent pas l'idée générale qu'ont eu les hommes juſqu'aujourd'hui que les ſemences & les graines ne peuvent ſortir de la terre ſans le ſecours des plantes qui les produiſent, & parconſéquent qu'elles doivent avoir été créées & depoſées dans ſon ſein. Le Créateur, ſans ſe ſervir d'une cauſe ſeconde, comme quelques-uns le prétendent ſous le nom d'atomes ou de molécules, pour produire les êtres & établir l'ordre de l'univers, n'a jamais eu beſoin de faire préalablement des particules de matieres actives & paſſives, c'eſt-à-dire, de deux façons ou de deux ſubſtances différentes en même-temps, pour enſuite douer l'une des deux d'une qualité & puiſſance qui ne peut émaner que directement de ſa ſeule volonté : ce ſerait alors faire des outils pour former ſon ouvrage.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

---

vre. V. le Supplément dernier, N°. 83. *On en avait déjà éprouvé les malheureux effets à Pontcroix en Baſſe-Bretagne. Le 5 à 2 heures après midi, de vent de Sud-Eſt qu'il était, remonta tout à coup au Nord, & ſouffla avec une telle violence qu'il fit craindre les effets de l'ouragan du 4 Octobre 1765 ; à ce vent impétueux, ſuccéda une pluie des plus abondantes qui ſemblait menacer d'inonder le canton, puiſqu'il eſt tombé de 22 à 24 pouces d'eau. Le dommage n'a pas été conſidérable par la raiſon que les moiſſons & les fourrages étaient ſerrés ; mais les terres qui étaient en pentes, ont été emportées dans les vallons, & pluſieurs prairies ont été couvertes de pierres & de rocailles par la rapidité des eaux.*

NOTICE

Du Journal d'Août.

Ce Journal renferme, 1°. un Mémoire intitulé *Vues importantes ſur l'agriculture.* Ce Mémoire a été préſenté aux États de Languedoc par un Membre diſtingué de cette reſpectable Aſſemblée. Il eſt rempli d'obſervations judicieuſes, de vues lumineuſes, de zele & de patriotiſme. L'Auteur propoſe de donner des prix, des encouragemens pécuniaires, examine avec beaucoup de génie quelles ſont les parties auſquelles il convient de les appliquer par préférence.

2°. L'extrait étendu & détaillé du Mémoire ſur les maladies des beſtiaux, qui a été

couronné par la Société royale d'agriculture de Paris, & des notes que cette ſçavante Compagnie a cru devoir y joindre. On a déjà donné la notice de ce Mémoire dans une de nos Gazettes.

3°. Un problême économique au ſujet duquel on rappelle la lettre de M. Lebrun, qui a été inſérée dans notre Gazette du 2 Août N°. 61. Il s'agit dans ce problême de ſçavoir *quels ſeraient les effets du renchériſſement d'un ſixiéme ſur le prix des denrées qui ſerait dû à une pleine & entiere liberté & immunité de commerce tant exterieur qu'intérieur.* L'Auteur remarque d'abord qu'on ne peut réſoudre un tel problême que d'après un cas donné, parce qu'en *toute eſpece de calcul, la différence des données produit celle des réſultats.* Il poſe enſuite un cas très-reſſemblant à celui où ſe trouve actuellement notre Nation. Il diſcute ce cas, relativement à toutes ſes circonſtances avec beaucoup de ſageſſe & de profondeur, & finit par démontrer que dans ce cas les revenus des propriétaires des terres du Roi & des Décimateurs ſe trouveraient plus que doublés en eſpeces numéraires, que leurs jouiſſances & leurs conſommations ne ſeraient cependant augmentées que des *huit neuviémes* (ce qui ne laiſſe pourtant pas que d'être fort conſidérable) que la population totale de la Nation s'accroîtrait d'un *dixiéme*, que celle de la claſſe des artiſans & autres ſalariés en particulier augmenterait ainſi que leurs jouiſſances & conſommations d'un *ſeptiéme.*

Il s'eſt gliſſé dans ce problême intéreſſant quelques fautes d'impreſſion dans les chiffres qui pourraient induire en erreur, nous prions nos Lecteurs de vouloir bien les corriger à la main d'après l'errata qui ſe trouve au Journal de Septembre.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

AVIS.

Étienne Guigné, rue du Tripot à Sens, donne avis au public, qu'il tient une pépiniere conſidérable, dans laquelle il éleve des peupliers d'Italie ou de Lombardie, dont il diſtribue des plants de différentes hauteurs, & des boutures toutes d'un an & fraichement coupées; il cultive auſſi les peupliers de la Caroline & de Canada, les platanes des trois eſpeces, mûriers, ormes, & généralement tous les arbres foreſtiers, fruitiers, d'alignement, arbriſſeaux & arbuſtes étrangers & regnicoles. Il indique les moyens de compoſer les boſquets des des différentes ſaiſons, & de planter avec ordre & utilité; & les ſoins qu'il prend pour l'emballage des boutures & des plants, les garantiſſent des inconvéniens du tranſport dans quelqu'endroit qu'on les envoie. La quantité d'envois qu'il fait l'a mis à portée d'obtenir de Meſſieurs les Fermiers des Coches par eau & par terre, des remiſes avantageuſes aux perſonnes qui lui feront l'honneur de s'adreſſer à lui, & qu'il prie de lui écrire dès le commencement de l'automne.

COMMERCE.

De Londres.

LA Corvette l'Eſpeadwell a appareillé le 7 de Septembre de Gerneſey; elle avait à bord 70 Proteſtans Français qu'elle conduiſait à la Floride occidentale.

Le Gouverneur O-Hara a heureuſement conclu les traités d'amitié & de commerce avec tous les plus puiſſans Princes d'Afrique, depuis le Cap-verd juſqu'à l'extrêmité méridionale de tous les établiſſemens Anglais ſur la côte, & on prépare ici pluſieurs préſens qui ſeront envoyés à ce Colonel pour les Princes d'Afrique.

On a formé le projet de faire de l'Iſle de Bermude un Port libre; comme cette Iſle n'a que très-peu de denrées de ſon cru, ou pour mieux dire point du tout, les Habitans trouveront par ce moyen un profit conſidérable; ſa ſituation entre les Colonies ſeptentrionales & les Indes occidentales, la rendent très-convenable à ce deſſein.

Pluſieurs Charpentiers de Vaiſſeaux ſe ſont engagés pour s'embarquer pour la Floride occidentale, où il ſe trouve des bois en grande quantité pour la conſtruction des Vaiſſeaux, & auſſi exceilens que peut être celui de toute autre partie du continent.

On dit que l'on prendra des meſures l'hyver prochain pour empêcher que les

bêtes à laine ſoient marquées avec du goudron dans toutes les parties du Royaume, cette méthode ayant été trouvée depuis long temps très-nuiſible aux manufactures de laine.

Le bruit ſe répand que la Compagnie des Indes eſt diſpoſée à faire au Gouvernement un don gratuit d'un million ſterl. dans le cas où elle obtiendrait le renouvellement de ſes chartres.

Un des plans de M. Pitt, eſt à ce que l'on prétend, de faire rembourſer par la Compagnie au Gouvernement, les dépenſes faites pendant la derniere guerre, pour ſoutenir les établiſſemens de la Compagnie dans l'Inde : cet argent ſera deſtiné à remplacer le droit additionel ſur la bierre forte, qui ſera retiré & cet impôt étant ſupprimé, les Ouvriers auront la bierre à 3 deniers ſterling le pot, comme auparavant.

EXTRAIT

De la Chartre accordée par le Roi Guillaume en 1698, à la Compagnie des Indes orientales.

Par cette Chartre il eſt enjoint aux Directeurs de convoquer de temps en temps une Cour générale, dix jours après la premiere requiſition de neuf Membres ayant chacun pour 500 ℔ ſterl. d'actions, & faute par eux de la convoquer, leſdits Membres ſont autoriſés dix jours après avoir donné un avertiſſement par écrit aux Directeurs & affiché à la bourſe, de tenir une Cour générale, de faire toutes les affaires relatives à la Compagnie, & de connaître de toutes les plaintes formées contre un Directeur quelconque pour raiſon de mauvaiſe adminiſtration, & en cas que ce Directeur ne ſe juſtifie pas à la ſatisfaction de la plus grande partie de la Cour, il ſera aſſemblé ſous dix jours une autre Cour qui terminera l'affaire à la pluralité des voix ; qui aura le pouvoir de renvoyer les Directeurs dont on aura été mécontent, & d'en choiſir d'autres à leur place, & ſi un Directeur venait à mourir ou à être révoqué avant l'expiration du terme pour lequel il aurait été conſtitué, il s'aſſemblera une Cour générale qui élira à ſa place un autre Membre qui ait les qualités requiſes.

Les Directeurs ou treize Membres quelconques de la Compagnie, pourront tenir Cour. Ils agiront conformément aux Loix Particulieres qu'ils ont à obſerver ; & dans les cas auxquels ces loix n'auront pas pourvu, ils géreront les affaires de la Compagnie comme ils le jugeront néceſſaire. Et les Membres qualifiés pour élire ſont autoriſés de faire à la pluralité des voix des loix particulieres pour lever, retirer & payer des ſommes d'argent à l'effet de former une Société additionnelle pour la meilleure geſtion & adminiſtration du commerce, & pour en appliquer les profits aux Facteurs, Agents, Employés & autres intéreſſés dans ce commerce, & pour infliger des punitions raiſonnables, comme empriſonnemens ou amendes, qui ſeront appliquées aux beſoins de la Compagnie.

EXTRAIT DE PAPIERS ANGLAIS

J'ai lu dans nos papiers publics qu'on a propoſé un projet pour réduire la gratification accordée actuellement ſur le tabac : je l'avoue ſincerement, je penſe qu'on peut le faire ſans préjudicier à une branche de commerce auſſi avantageuſe. Un liard par livre de tabac rapporterait quarante mille livres par an. Par là on ſe procurerait la facilité de taxer les Étrangers, & conſéquemment de ſoulager les Sujets de la G. B. qui peuvent à peine ſuffire aux impôts multipliés dont ils ſont chargés. Nous vendons notre tabac à ſi bas prix dans les marchés étrangers, qu'un Marchand en gros peut l'avoir à meilleur compte à Hambourg, que nous ne le vendons pour la conſommation intérieure. Si nous ſuivons l'exemple des Étrangers, nous verrons qu'il y a des articles de leur cru que nous ſommes obligés de tirer de chez eux, qui payent des droits conſidérables d'exportation à cauſe du beſoin qu'on ſçait que nous en avons. Je penſe donc qu'on devrait conſidérer ſous le même point de vue tous les articles que les Étrangers ſont obligés de tirer de chez nous.

SUITE *des Réflexions ſur le Commerce, par M. Auffray, ancien Fabricant de Paris.*

Dans un État où l'eſclavage n'eſt point

connu, tous les ordres méritent de la conſidération : c'eſt ce dont certains ordres parmi nous ne veulent pas convenir, & tel eſt l'origine de l'aviliſſement où l'on voudrait tenir nos commerçants. Vains préjugés, jalouſie baſſe & honteuſe, vous faites d'inutiles efforts ; hommes ingrats que feriez-vous des productions de vos terres, ſans l'induſtrie du Marchand ? Plus il ſe donne de peine, plus il augmente vos revenus : vous dédaignez cet homme, vous rougiſſez en l'abordant ; ſon maintien modeſte, ſes procédés honnêtes & généreux, font, il eſt vrai, un ſingulier contraſte avec vos airs de hauteur, avec ces tons de grandeur ſouvent mêlés de perſiflage. Mais en quoi vous céde-t-il du côté du cœur & de l'eſprit ? Avez vous oublié que dans ſa jeuneſſe il fut aſſis à côté de vous & ſouvent avant vous dans les Écoles publiques où le mérite ſeul aſſigne les rangs : enfin, il a preſque toujours reçu la même éducation que vous, avec cette différence que la moleſſe ne lui a pas fait perdre le fruit des leçons que vous avez reçues en commun.

Tout annonce à nos Commerçans les encouragemens les plus grands & les plus prompts. Le beau préliminaire, que le projet de rendre uniformes nos poids & nos meſures ! que de difficultés applanies, quel accès facile ne préſentons-nous pas à l'Étranger pour traiter avec nous, & cette opération ſeule décélerait les vues du Miniſtere, ſi elles n'étaient pas connues d'ailleurs, & fait voir évidemment combien il eſt diſpoſé à donner toute ſon attention aux progrès du commerce. Peut-on encourager le commerce ſans répandre de la conſidération ſur les commerçans ? La renaiſſance des lettres eſt due à l'accueil fait aux Sçavans ; ſi les Sciences & les Arts fleuriſſent parmi nous, c'eſt que les gens de Lettres & les Artiſtes y ſont conſidérés, accueillis par tous les ordres de l'État, combiés de bienfaits & de diſtinctions ; c'eſt qu'il y a des Académies où l'on n'admet que ceux qui ſe ſont diſtingués par leurs lumieres, leur ſagacité & leurs découvertes. Lorſque nous aurons diviſé nos Sociétés économiques en deux claſſes, l'une d'agriculture, l'autre de commerce ; que les Fabricans & les Commerçans qui ſe ſeront diſtingués, ſoit par des découvertes, ſoit par des vues utiles à la Patrie, y ſeront reçus, & lorſque ces Corps auront des prix à diſtribuer, nous verrons le commerce renaître de toutes parts, l'émulation multiplier les découvertes, les préjugés ſe diſſiper, & enfin les Commerçans occuper la place qu'ils méritent, c'eſt-à-dire, celle de Citoyens utiles, que le Gouvernement s'empreſſe de leur accorder. Je ne ſçais ſi dans les huit & neuviéme ſiécles, dans ces temps en proie à la barbarie & à l'ignorance où les plus habiles gens étaient ceux qui déraiſonnaient le plus hardiment, on eût oſé avancer la propoſition que nous avons à rejetter dans le nôtre. Mais c'eſt trop long-temps & trop ſérieuſement nous occuper de cette queſtion, nous tomberions dans le défaut que nous nous ſommes propoſé d'éviter. *Fin.*

CHANGES A PARIS.

O. 1766.	*Jeudi 16.*	*Ven. 17.*	*Sam. 18.*
Amſterdam.	55 $\frac{3}{4}$		
Londres.	32 $\frac{1}{8}$		
Hambourg.	169 $\frac{3}{4}$		
Madrid.	15 4		
Cadix.	15 2		
Livourne.	92 $\frac{1}{2}$		
Lyon Saint.	1 p $\frac{0}{0}$ p^{e}		

REMARQUES

Sur la maniere de ſuſpendre les voitures.

En reflechiſſant ſur les voitures dont parle M. *Breton*, on a peine à concevoir qu'elles ſoient moins ſujettes à verſer que d'autres, & voici les raiſons ſur leſquelles ſont fondés les doutes qu'on peut avoir à cet égard. Lorſque la caiſſe d'une voiture à quatre roues ſe tiendra droite, de quelque côté que le train panche, il eſt certain que toute la peſanteur portera ſur l'endroit panchant, & qu'alors cette charge, jointe à l'inclinaiſon du train, lui fera perdre l'équilibre, & accélerera ſa chûte. Il y a nombre d'années que M. *des Camus*, Gentilhomme, imagina une voiture, dont l'effet était ſemblable, & il en donna la deſcription dans un ou-

vrage de ſa compoſition, qu'il publia dans le même temps. Cette voiture fut eſſayée à Paris & n'y put réuſſir, parce que la ſeule pente du haut du pavé au milieu de la rue faiſait tout d'un coup tomber les roues dans le ruiſſeau, d'où on avait beaucoup de peine à retirer la voiture qui y ſemblait arrêtée par ſon propre poids & par celui des perſonnes qui ſe trouvaient dedans.

L'invention de M. *Breton* reſſemble en quelque ſorte à celle de M. *des Camus*, du moins pour l'effet, & d'ailleurs il eſt, pour ainſi dire, impoſſible de garantir une voiture du danger de verſer.

AVIS.

On fait ſçavoir aux Négocians, Marchands & autres, que Vendredi 24 Octobre 1766 & jours ſuivans, à neuf heures du matin, on vendra publiquement chez les ſieurs PERVILLE SALLES & Compagnie, Négocians à Dunkerque, les Marchandiſes ſuivantes; ſçavoir:

Une partie mouchoirs de ſoie de différentes couleurs, dit bandaneos.

Une partie *idem* ſuſoyes de différentes couleurs.

Une partie mouchoirs de mouſſeline bordée, épaiſſes & claires.

Une partie taffetas des Indes dit armoiſins.

Une partie étoffes de ſoie de la Chine, comme pecquin, poux de ſoie, &c.

Une partie mouſſelines rayées, &c. dit dureas.

Une partie mouſſelines unies, épaiſſes & claires.

Une partie mouſſelines pour cravates, dit nockeleaths.

Une partie toiles des Indes pour chemiſes, dit baftys.

Une partie *idem* travaillée pour juppons.

Une partie étoffes des Indes pour veſtes & robes, dit cheredery.

Une partie perſes des Indes pour robes, dit Chintz.

Une partie courtepointes de Perſe, dit palanpoes.

Il ſe trouve encore à vendre chez leſd. Sieurs,

Une belle partie ſoies crues de Bengale & autres ſoiries qui ne ſeront pas expoſées en vente publique.

Avant la vente, ceux qui voudront voir & acheter deſdites marchandiſes, pourront s'adreſſer auxdits ſieurs PERVILLE SALLES, Négocians rue des vieux remparts.

DU HAVRE, *le 13 Octobre 1766.*

Navire en armement.

Le Senau la *Creole*, de 160 tonneaux, Capitaine *Dubocs*, du Havre, eſt en charge dans ce Port pour la Martinique, & partira du 15 au 20 Novembre prochain. Ceux qui voudront s'y embarquer ou charger des marchandiſes, pourront s'adreſſer au Havre à MM. V^e. Lefebvre & fils; & à Rouen, à MM. Lemacif pere & fils.

FINANCES.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t. d'Octob.
Iſſaly,	3^e.	J.	24
De la charmotte,	30^e.	J.	24
De Pigis,	47^e.	toutes let.	23

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS

Oct. 1766.	*Jeudi 16.*	*Vendredi 17.*	*Samedi 18.*
Ac. des Indes.	1300. 5	1300	1305. 2 ½
Emp. de la Com.	419	419	
Prom. à 5 p ○/○.	21		23. 4^m
Prom. à 4 p ○/○.	37	37	37
Ac. des Fermes.	827 ½	827 ½ 25. 27 ½	827 ½
Amortiſſement.		18 ½	18 ½
2 ſ. p. l. du Dix.			18 ½
3^e. Loterie.		24	24
Annuités.	400	400	400
Coup. d'An.	77	77	77 ½
Emp. de 50 mil.	23	23	23
Emp. de 30 mil.	28 ½ 29. 28 ½	28 ½	28 ½
Col. 1759.			
Canada.	31. 32. 10m	31. 30 ½.	30. 30 ½
4^e. L. Epoques.	24 ½ 10^e. 29	24 ½	
Nouette.	26 27. 3^m. A. 28	26. 27 ½ 5^m A. 28	26. 27 ½ 5^m A. 2
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p ○/○.			
3 p ○/○ ſur les Cui.			
Languedoc	9 p. Janv.		

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 84.

De Cadix.

Le 24 Septembre 1766, il eſt entré dans ce Port 6 Bâtim. Eſpagnols partis de l'Amérique, ſçavoir les Vaiſſeaux de guerre le *Brillant* venant de Cartagene des Indes; & le *S. Ferdinand*, de 80 pieces de canon, venant de la Havane où il a été nouvellement conſtruit; les Frégates de guerre l'*Aſtrée* & la *Conception*, ou le *Point Fixe*, & les Hourques la *Réſolution* & le *S. Joſeph*, venants de la Havane. Tous ces Navires ſont chargés.

Pour le compte du Roi, de 15697 piaſtres fortes en argent monnoyé, de 6949 piaſtres fortes en ſix lingots d'or, de 11 onces de perles, de 400 ſurons de tabac, & de 2690 flacons de tabac en poudre.

Pour le comte des Particuliers, de 1609367 piaſtres fortes en or & en argent monnoyé, de 100031 piaſtres en lingots d'or, de 426 caſtillans de bijoux en or, de 3 caiſſons 1 petaque de bijoux en or, en argent & en ivoire, de 4300 caiſſes de ſucre, de 215 quintaux de bois de campêche, de 135 barres de bois de gayac, de 81 plateaux de bois de caobes, de 1118 cuirs en poil, de 73 ſurons de cacao, de 11 caiſſons de tabac, dont 1 de Sigarres, de 2 caiſſons d'écaille, 2 de chocolat en pâte, & de quelques autres productions du Pays.

Outre cette cargaiſon, le Navire le *Brillant* avait à bord 200040 piaſtres fortes en argent monnoyé, & ſix caiſſons d'argent travaillé, qui avaient été ſauvés du naufrage que le Navire Eſpagnol la *Saint Barbe* a fait dans le canal de Bahama en revenant de Honduras. Le reſte de la cargaiſon de ce Vaiſſeau qui conſiſtait en 2000 ſurons d'indigo & autres marchandiſes, & qu'on évaluait à un million de piaſtres a été perdu. L'équipage qui était aſſez nombreux a péri, à l'exception de neuf ou dix perſonnes.

Du Ferrol.

Le 22 Septembre 1766, il eſt entré dans ce Port le Vaiſſeau de guerre le *Magnanime*, venant de Montevideo, d'où il avait fait voile le 30 Juin précédent, chargé pour le compte du Roi & celui des Particuliers de 1556070 piaſtres fortes en or & en argent, de 15950 *livres* de laine de vigogne, 9927 cuirs en poil & 460 ſoulcaux de tabac.

Passage du Sund.

Du 20 au 30 Septembre 1766, il eſt paſſé par ce détroit 34 Vaiſſeaux ſortis d'Amſterdam, ſçavoir 27 pour la Mer Baltique avec du ſel, du vin & en leſt, 2 pour Dantzick à fret, 1 pour Liebau, 1 pour Ahuys, 1 pour Stockholm, 1 pour Konigsberg & 1 pour Groningue; 102 allants à Amſterdam, ſçavoir 36 partis de Dantzick avec du ſeigle, des ſemences, du verre, des cendres, du chanvre, des barres de fer, des poutres & des mâts; 17 de Riga, 11 de Konigsberg, 10 de Narva, 6 de Stockholm, 4 de Stetin, 3 de Carelſcroon, 3 de Memel, 3 de Petersbourg, 2 de Carelshaven, 2 de Liebau, 1 de Prerow, 1 de Swinemunde, 1 de Copenhague, 1 de Pilau, 1 de Pernau, chargés des mêmes marchandiſes que ceux de Dantzick; 10 ſortis des Ports des Iſles Britanniques, ſçavoir 5 partis de Londres, dont 2 pour Petersbourg, 2 pour la Mer Baltique & 1 pour Norkoping, 2 partis de Weſterwick, dont 1 pour Maſtrand & 1 pour Gottembourg, 1 d'Yarmouth pour la Mer Baltique, 1 de Newcaſtle pour Wolgaſt, & 1 de Boſton pour Hambourg; 33 allant aux Iſles Britanniques, ſçav. 24 pour Londres, dont 7 partis de Petersbourg, 5 de Narva, 4 de Stockholm, 3 de Riga, 3 de Dantzick, 1 de Memel & 1 de Colberg; 2 pour Corck, dont 1 parti de Konigsberg & 1 de Stockholm; 2 pour Liwerpool, dont 1 parti de Riga & 1 de Dantzick, 2 pour Briſtol, dont 1 parti de Stockholm & 1 de Petersbourg, 1 parti du même endroit pour Newcaſtle, 1 de Stockholm pour Plymouth, & 1 de Petersbourg pour Dublin.

Récapitulation. Du 20 au 30 il eſt paſſé par le détroit pour le comm. de la Hollande, 34 Vaiſſeaux d'exportation, & 102 d'importation; pour le commerce des Isles Britanniques, 10 Vaiſſeaux d'exportation & 33 d'importation.

Le 26 Septembre 1766, il eſt paſſé par le détroit du Sund pour le commerce de France, les Navires des Capitaines *Carſten Rung*, parti de Dantzick pour Marſeille avec du froment; *Age Sime de Vries*, parti auſſi de Dantzick pour Nantes avec des barres de fer; le 29 les Navires des Capitaines *Niels Natrom*, partis de Stockholm pour Rouen avec du fer; *Arent Van der Berg*, parti de Dantzick pour l'Orient avec des planches; *Oege Annes*, parti de Wybourg pour Morlaix avec des planches.

De Bordeaux, *le 9 Octobre 1766.*

ETAT *des marchandiſes du cru des Iſles & Colonies Françaiſes de l'Amérique exportées par terre & par mer pour les Pays étrangers, ſçavoir.*

Par Terre.

Pour *Geneve*, 661 *liv.* d'indigo ; pour l'*Italie*, 13 bariques de ſucre blanc, 26642 *liv.* d'indigo, 13485 *liv.* de café ; pour *Baſle en Suiſſe*, 700 *liv.* d'indigo ; pour *Fuenne en Italie*, 110 bariques, 1 quart de ſucre brut ; 216 bariques 8 quarts de ſucre blanc, 8081 *liv.* de café ; pour *Marſeille*, 1855 *liv.* d'indigo ; pour *Nancy en Lorraine*, 1210 *liv.* d'indigo.

Par Mer.

Pour *Hambourg*, 586 bariques 1 quart de ſucre brut, 1766 bariques 18 quarts de ſucre blanc, 27226 *liv.* d'indigo, 616865 *liv.* de café, 2320 *liv.* de cacao, 320 *liv.* de rocou ; pour *Amſterdam*, 79 bariques 9 quarts de ſucre brut, 2078 bar. 27 quarts de ſucre blanc, 3227 *liv.* d'indigo, 101960 *liv.* de café ; pour *Roterdam*, 221 bariques de ſucre brut, 50617 *liv.* de café ; pour *Stetin*, 520 bariques de ſucre brut, 174 bariques de ſucre blanc, 1194 *liv.* d'indigo, 94958 *liv.* de café, 298 *liv.* de cacao ; pour *Breme*, 75 bariques de ſucre brut, 46 bariques de ſucre blanc, 1464 *liv.* d'indigo, 287140 *liv.* de café, 280 *l.* de cacao ; pour *Dantzick*, 19 bariques de ſucre brut, 15 bariques de ſucre blanc, 4177 *l.* d'indigo, 125035 *liv.* de café, 353 *liv.* de rocou ; pour *Bilbao*, 266 bariques 1 quart de ſucre blanc, 4854 *liv.* de cacao ; pour *Copenhague*, 1465 *liv.* d'indigo, 520 *liv* de cacao ; pour *Stockholm*, 60 bariques de ſucre blanc, 247 *liv.* d'indigo, 1753 *liv.* de café ; pour *Konigsberg*, 1432 *liv.* d'indigo, 846 *liv.* de café, 300 *liv.* de rocou ; pour *Nuremberg*, 1245 *liv.* d'indigo ; pour *Dorth*, 181 bariques cinq quarts de ſucre brut, cent trente deux bariq. de ſucre blanc ; pour *Fridericſtadt*, 2813 *liv.* de café ; pour *Bayonne*, 23 bariques de ſucre blanc, 26349 *liv.* de cacao ; pour *Dunkerque*, 201 *liv.* d'indigo, 3176 *liv.* de café ; pour l'*Eſpagne*, 163 *liv.* de café ; pour *Bergue*, 2120 *liv.* de café ; pour *Middelbourg*, 107 bariques 1 quart de ſucre brut, 4200 *liv.* de café ; pour *Gottembourg*, 1370 *liv.* d'indigo ; pour *Saint Séb ſtien*, 50 bariques 5 quarts de ſucre blanc ; pour *Lubeck*, 318 *liv.* d'indigo, 1070 *liv.* de café ; pour la *Pologne*, 3083 *liv.* de café ; pour la *Franche-Comté*, 6870 *liv.* d'indigo.

Récapitulation. Pendant tout le mois de Septembre 1766 il a été exporté de Bordeaux pour les Pays Etrangers, 1878 bariques 17 quarts de ſucre brut, 4839 bariques 59 quarts de ſucre blanc, 81494 *liv.* d'indigo, 1317365 *liv.* de café, 34621 *liv.* de cacao & 973 *liv.* de rocou.

Il a été exporté en grains pendant le même eſpace de tems, pour Livourne, 184000 *liv.* de froment en méteil, & 120000 *liv.* de farine ; pour *Marſeille*, 330500 *liv.* de froment & 24000 *liv.* de farine.

Importation.

Quantité & qualité des marchandiſes du cru des Iſles & Colonies Françaiſes de l'Amérique venues pendant le même mois, ſçavoir 17 5 bariques 5 tierçons 12 quarts de ſucre brut, 4088 bariques 95 tierçons 78 quarts de ſucre terré, 53201 *liv.* d'indigo & 1018302 *liv.* de café.

Le prix des denrées de l'Amérique ſe ſoutient le même depuis quelque temps.

De Marseille, *le 7 Octobre 1766.*

Arrivée *de Navires.*

Du 29 Sep. au 6 Oct. 1766, il eſt entré dans ce Port 32 Bâtimens Français & 10 Etrangers ; parmi les premiers le Navire la *Henriette*, Capitaine *Joſeph Dupleſſier* de Marſeille, venait de la Guadaloupe avec du ſucre, du café, du cacao & du coton ; les autres venant de Terre-Neuve, de la Louiſiane, de Cheſter, de Dunkerque, de Saint Valery, de Rouen, de Paimbœuf, de Saint Nazaire, de Bordeaux, de Bayonne, de Smyrne, de Chio, du Golfe de Salonique, de Sandarly, de Tripoly, de Salé, de Mahon, de Cartagene, de Civita Vecchia, de Livourne, de Gênes, de Savone, de Cannes, de Luan, de Nice, de la Ciotat, d'Arles & de Port Maurice, chargés de bled, d'orge, de riz, de bois de campêche, de morue, d'huile & d'autres marchandiſes.

Départ *de Navires.*

Il eſt ſorti du même Port dans le même eſpace de temps 52 Bâtimens Français & 14 Etrangers ; des premiers, les Navires la *Marie*, Capitaine *François Tapoul* de la Ciotat, allait à Cayenne ; le *Saint Georges*, Capitaine *Etienne-Blaiſe Bremont* de Marſeille, allait en Guinée ; l'*Aimable Cecile*, Capitaine *Pierre Cadet* de la Martinique, allait à la Martinique ; le *Bien Venu*, Capitaine *Jean-Antoine Gayau*, allait à la Guadaloupe ; les 62 autres bâtimens allaient à la Seine, à Toulon, à Hieres, à la Ciotat, à Martigues, à Frejus, à Arles, à Cette, à Saint Tropès, à Agde, à Menton, à Narbonne, à Gênes, en Corſe, à Livourne, à Civita-Vecchia, à Palerme, à Alicante, à Malthe, à Tunis, au Levant, à Carara, à Conſtantinople, à Smyrne & à Rouen, chargés de diverſes marchandiſes.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce, rue Traverſiere, 1766.

A Paris, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1766.

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1766. Du Mardi 28 Octobre.

AGRICULTURE.

OBSERVATIONS

Sur différens ſujets, par M. du Carne.

J'Ai remarqué que preſque par-tout le lit des rivieres & ruiſſeaux eſt ſi tortueux, qu'il occupe un tiers environ plus de terrein qu'il ne leur en faudrait, & qu'il y a même des endroits où ce défaut de direction eſt cauſe que ſouvent dans les occurrences des grandes pluies, les prairies ſont inondées, & le foin gâté.

Il me ſemble qu'en dreſſant le cours des rivieres, on éviterait ces dommages, & que l'État y gagnerait un tiers de terrein que les lits tortueux occupent inutilement, & dont on ferait de bonnes prairies. Je ſens bien que ce projet a des difficultés & de grands inconvéniens; mais peut-être auſſi, ſont-ils plus apparens que réels, & moindres que l'avantage qui en réſulterait; c'eſt ce qu'on pourrait ſçavoir en expoſant ce projet aux lumieres & à la diſcuſſion du public.

A l'égard de la Déclaration du Roi du 13 Août dernier, qui accorde des franchiſes aux défrichemens des landes & terres incultes, j'obſerverai qu'il y a dans la Thiérarche de ces terreins incultes, mais qui cependant rapportent tous les 18 à 20 ans une récolte d'épaute, & enſuite une d'avoine; on ſe procure ce produit en levant le gaſon & en le brûlant avec des petits fourneaux; ce qu'on appelle en ce Pays *Sarter*. Cette opération dégrade le terrein au point qu'immédiatement après ces récoltes, ils ne produiſent plus rien, & qu'ils reſtent arides juſqu'à ce que l'influence de l'air y ramene petit à petit la fertilité, & y faſſe renaître l'herbe & le gaſon; de ſorte qu'au bout de 18 à 20 ans on recommence la même opération, & on ſe procure encore les deux mêmes récoltes.

Ces récoltes ſont-elles un obſtacle aux faveurs accordées par la Déclaration du Roi? C'eſt ce qu'il ſerait eſſentiel d'éclaircir; je penſe qu'il y a de ces terreins ſuſceptibles d'amélioration & d'une culture ordinaire, & que ces faveurs & celle de l'importation des bleds feront cultiver tout ce qui pourra l'être.

Cette exportation eſt le grand, le vrai & l'unique moyen, non ſeulement de parvenir à une meilleure exploitation & à une culture plus générale, mais encore à ranimer toutes les autres branches de commerce & de fabriques; c'eſt le principal reſſort de la richeſſe & de la fortune publiques.

Comme la récolte a été aſſez abondante, & que cependant le prix des bleds eſt monté de quelque choſe, pluſieurs voudraient élever mal à propos la voix pour ſe plaindre; mais ce ſont des aveugles qui ne voient pas les avantages qui les dédommageront de cette augmentation, & qui ne ſentent pas que cette exportation, en tenant le bled à un prix raiſonnable, en aſſurant un débouché aux Cultivateurs, était l'unique moyen de les garantir des prix exceſſifs &

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

des diſettes, en ce que cette exportation ne peut manquer de doubler nos récoltes, & la circulation intérieure étant toujours libre, il paraît preſque impoſſible qu'on ait jamais à craindre l'horreur de la famine.

QUESTION

Propoſée par la Gazette du Commerce du 11 Octobre 1766, N°. 81.

» Le genre de culture, qui dans une » égale quantité de terrein ſemblable, pro- » duit la plus grande quantité des mêmes » denrées, diviſe le plus les poſſeſſions, » nourrit le plus grand nombre de familles » cultivatrices, emploie la plus grande » quantité des beſtiaux les plus utiles; ce » genre de culture ſerait-il le préférable, » en ſuppoſant qu'il procurât au propriétaire moins de revenu net.

Devine ſi tu peux & choiſis ſi tu l'oſes.

RÉPONSE

Par M. du Carne.

Si la quantité des peuples fait la meſure de la richeſſe & de la puiſſance des États, & ſi l'intérêt particulier doit céder à l'intérêt général, il me ſemble que le genre de culture propoſé dans ce problême, eſt ſans contredit, d'autant plus le préférable, qu'il procurerait encore l'avantage d'une plus grande quantité de beſtiaux les plus utiles.

EFFETS

De la vaſe de la mer employée depuis trois ans par M. Deſcognets de Correc, ancien Capitaine de la Colonelle générale des Dragons.

La récolte a été très-médiocre dans le Dioceſe de Treguier, & cet accident a été occaſionné par des vents impétueux, des orages continuels, & d'autres intempéries de l'air. Ces mauvaiſes influences n'ont cauſé aucun dommage aux grains qui ont été ſemés dans des terres mêlées avec la vaſe de la mer; la récolte en a été au contraire auſſi forte que dans les bonnes années & dans les meilleurs terreins. Si le temps eût été plus favorable, ces terres *vaſées* euſſent rapporté un tiers de plus. On avait ſemé 3 quartiers & demi de froment, meſure de Morlaix, & le produit a été de 40 quartiers & demi, même meſure. On avait ſemé 3 quartiers & un huitiéme, & on en a récolté 32 quartiers. Il faut remarquer que la meſure de l'orge eſt d'un tiers plus grande que celle du froment.

Ces expériences ont été faites dans un mauvais terrein dont l'expoſition n'était pas même avantageuſe. Comme il avait été défriché en trois fois différentes, une partie rapportait pour la troiſiéme fois, une autre pour la ſeconde, & la derniere offrait ſa premiere récolte. Les Laboureurs les plus expérimentés du canton examinerent s'il n'y aurait pas quelque différence entre les productions de ces trois parties; mais on n'en trouva aucune, & on conclut après un mûr examen, que la terre qui avait déjà donné trois bonnes récoltes, était en état d'en produire encore de pareilles ſans aucune ſorte d'engrais, & par conſéquent ſans être obligé de renouveller celui de la vaſe de la mer. On doit ſuivre cette expérience afin de pouvoir déterminer la durée de cet engrais qui eſt d'autant plus avantageux qu'il féconde les plus mauvaiſes terres & les plus mal expoſées.

M. de Correc a voulu donner des preuves convainquantes que la vaſe de la mer fertiliſait un terrein conſidérablement mieux que le fumier de cheval. Il avait pour cet effet employé ce dernier engrais dans un canton particulier, & il en était ſorti de belles pailles & de beaux grains; mais ils étaient de beaucoup inférieurs à ceux qu'on a recueillis ſur les terres *vaſées*. D'ailleurs, celles-ci ont conſervé de l'humidité, & les autres ſont devenues comme de la pouſſiere; ajoutons que le grain qui provient des terres *vaſées*, n'a jamais de rouille, au lieu que le fumier lui fait quelquefois contracter cette maladie.

Un Fermier voiſin de M. de Correc, a ſuivi ſon exemple avec le même ſuccès, & il eſt dans la réſolution de continuer à faire uſage de la vaſe de la mer.

Un événement ſingulier a donné enfin à cet engrais tout le crédit qu'il ſemble mériter. M. de Correc avait ſemé des orges dans un champ vaſé & entiérement expoſé

aux intempéries de l'air. Le mauvais vent les avait tellement brulées par trois fois, qu'elles paraiſſaient ne promettre aucune récolte. Après avoir reſté pendant quelque temps dans un ſi mauvais état, elles repouſſerent de nouveau & en très-peu de temps elles ſurpaſſerent de beaucoup celles qu'on avait ſemées dans un terrein engraiſſé avec le ſumier de cheval, & donnerent des épis plus beaux & une paille plus forte & plus grande.

M. de Correc doit continuer ſes expériences & promet d'en faire part au public.

SUITE *du récit ſuccinct des operations de la Charrue de M. Deſpommiers, par M. Marcandier.*

Comme la réforme que M. Deſpommiers propoſe, contribue plus ſpécialement que toute autre aux progrès de l'agriculture & du commerce, ſource de toutes nos richeſſes, il n'eſt pas étonnant que M. le Marquis de l'Hôpital, & tous les ſpectateurs aient été très-ſenſibles au ſuccès de ſes expériences;(*) en conſéquence tous ont pris des meſures pour ſe pourvoir de ſemblables charrues; Propriétaires, Fermiers, Laboureurs, *&c.* Ils eſperent même que le Gouvernement qui leur procure un ſi grand bien, ne refuſera pas auſſi d'aider les plus pauvres dans cette dépenſe: car quoique cette nouvelle charrue ne coute pas beaucoup plus que celle qui eſt en uſage, cependant c'eſt une nouvelle dépenſe que pluſieurs ne ſeront point en état de ſupporter tout à coup.

Nous attendons à Bourges avec impatience le retour de M. Deſpommiers qui accompagne M. notre Intendant dans la tournée qu'il fait pour le département de cette Province. Nous ſerons charmés de lui voir recommencer auprès de cette Ville les expériences qu'il a déjà faites avec tant de ſuccès à *Mareuil* & à *Château-Neuf*, & pluſieurs perſonnes des plus zélées ſe propoſent de faire conſtruire inceſſamment des charrues.

Par l'examen qu'on a fait du méchaniſme de cet inſtrument, il paraît qu'il fait une heureuſe application de la force du levier à l'uſage de la charrue, (**) que la hauteur des roues de 54 pouces de diametre donne à l'animal un avantage très-ſenſible. Comme il exerce toute ſa force dans une direction horiſontale, ſes vertebres ne ſont point ſi fatigués que lorſqu'il tire avec des roues plus baſſes; ſon ſoc applati, ſon oreille recourbée, ſes moyeux racourcis, enfin toutes les pieces de cette charrue ſont dans une proportion, qui en diminuant le frottement, donne auſſi les moyens de fendre & de briſer la terre pour faire une excellente culture. Ainſi puiſque l'on peut aiſément labourer avec deux bœufs & un ſeul homme, on ſent quel bénéfice doit procurer la ſuppreſſion d'un *domeſtique* & de *pluſieurs beſtiaux par charrue*; & le profit des éleves qu'on y pourra ſubſtituer. A tous ces avantages il ne manquera plus que des *grandes routes* & la *navigation*, pour faire du Berry la Province la plus fertile, la plus riche, & peut-être la plus commerçante. *Fin.*

(*) *Il n'y eut dans toute l'aſſemblée qu'une ſeule voix pour applaudir.*

(**) *Qui ſçait ſi par la ſuite on ne pourra pas encore la perfectionner davantage, & ſi quelqu'habile Artiſte ne ſçaura pas un jour joindre la force de la* vis *à celle du* levier *pour le labourage? .... Le téleſcope & les lunettes d'approcha n'ont été inventées & perfectionnées que long-temps après que le haſard eût découvert l'uſage qu'on pouvait faire de 2 verres placés l'un devant l'autre pour conſidérer un objet. .... La bouſſole n'a été imaginée qu'après avoir connu les propriétés de l'aimant, &c. C'eſt ainſi que l'eſprit humain procéde de conſéquence en conſéquence, lorſqu'une fois il a bien reconnu la ſolidité d'un principe.*

Juſqu'à préſent l'art de labourer n'avait point encore fait un objet de ſpéculation pour la phyſique. Avant l'établiſſement des Sociétés d'agriculture en France, on ne s'en occupait pas plus que d'une choſe fort indifférente. Peut-être que l'eſprit philoſophique, las de ſe perdre dans la vaſte étendue des cieux, pour apprécier le cours & la gravité des corps céleſtes, voudra bien enfin ſe repoſer quelques jours ſur la terre pour approfondir & calculer auſſi les Loix qui nous donnent du pain. . . *C'eſt le moyen de tirer l'agriculture de l'eſpece d'aviliſſement & d'ignorance où depuis long-temps*

LETTRE

De M. Paulmier de la Tour ſur le chaulage des bleds.

MESSIEURS,

En vous annonçant la méthode de chauler le bled de ſemence pratiquée depuis pluſieurs années par M. le Curé d'Alex, mon intention a été d'en rendre le ſuccès plus notoire par votre Gazette ſans la donner pour une nouveauté.

J'ai vu dans la Gazette N°. 77, des obſervations ſur cette méthode par M. de Sutieres, d'où réſulte d'après ſes propres expériences, qu'elle eſt excellente pour les climats méridionaux. J'ajouterai que la plaine d'Alex, bordée par la riviere de Drome, eſt naturellement froide & ſujette aux brouillards; cependant la recette du Curé a toujours garanti ſes récoltes du charbon & de la rouille, pendant que celles de ſes plus proches voiſins en ont été attaquées, ce qui mérite d'être remarqué.

Il y a quelques années que M. Rigaud, propriétaire de ce domaine, chaula partie de ſes bleds de ſemence, ſuivant la méthode à peu près de M. de Sutieres; la récolte enſuite fut très-belle & ſans charbon. Mais comme celle des bleds ſemés à l'ordinaire fut égale, il crut que ce procédé était inutile. Cependant j'approuve fort celui de M. de Sutieres, à cauſe de la qualité des ingrédiens qui le compoſent, ſans pour cela convenir qu'il ſoit moins diſpendieux & d'une manipulation plus facile que celui de M. le Curé d'Alex; car il y a de la chaux par-tout depuis 12 juſqu'à 24 ß le quintal, au lieu que la bouze de vache, le genet, *&c.* ne ſe trouvent pas ſous la main de tous les Cultivateurs, ni dans tous les cantons, dans le nôtre, par exemple; toutefois, Meſſieurs, j'ai engagé un de mes amis à ſuivre de point en point le procédé de M. de Sutieres: l'on a ſuivi dans ce domaine-ci celui de M. le Curé d'Alex, & j'aurai l'honneur de vous faire part des réſultats dans le temps. Peut-être qu'un bon recueil de pratiques ſimples & de faits conſtatés, vaudront bien toutes ces diſcuſſions métaphyſiques & oiſeuſes dont on commence à embrouiller la ſcience économique.

D'ORLÉANS, *le 25 Octobre 1766.*

Les vendanges dans l'Orléanois ont produit cette année très-peu de vin; mais il ſera bon & cher. Les prix n'en ſont point encore établis.

SUJETS DE PRIX.

La Société Impériale & Royale d'Agriculture établie en Styrie, vient d'annoncer que l'Impératrice Reine accordera pour cette année une médaille d'or de 150 florins, pour un prix dont le ſujet doit être: *pourquoi en différens endroits des environs de la Styrie, l'eſpece de bétail eſt-elle ſi petite & ſi faible; & quels ſont les moyens les plus propres à la rendre plus vigoureuſe & plus forte?*

Pour le ſujet du prix de 1767, on propoſe cette queſtion: *par quels moyens peut-on préſerver le bétail des différentes maladies auxquelles il eſt ſujet; & en cas qu'il en ſoit attaqué, quels ſont les remédes les plus propres à le guerir?*

Un particulier de la même province donnera auſſi pour cette derniere queſtion une médaille de la valeur de 12 ducats à l'Au-

---

elle languit, & où elle ſemble comme aſſervie depuis le premier âge du monde.... Ce n'eſt pas que je prétende attacher trop d'eſtime à des travaux dont tous les hommes ſont capables; l'eſtime alors devenue trop commune, perdrait pour ainſi dire toute ſa vertu. Mais je voudrais que le public reconnût qu'à l'égard de l'agriculture *ou autres travaux de cette eſpece, c'eſt l'Art, plus que l'Artiſte journalier qu'il convient d'honorer, & que s'il a jadis, ſous les noms de* Céres *&* Bacchus, *déifié le premier Laboureur & le premier Vigneron, cet honneur ſi juſtement accordé aux* inventeurs, *ne doit point être prodigué à des* manœuvres... *C'eſt par ce même motif, & parce que l'eſprit* d'invention *&* de ſyſtême, *ne s'acquiert ordinairement que par de longues & pénibles* méditations, *qu'il faut attacher plus d'eſtime à ce genre d'eſprit qu'à tout autre, puiſqu'il eſt auſſi réellement le plus utile.*

teur du Mémoire qui approchera le plus de la piece couronnée. Les Étrangers ſeront admis au concours ainſi que les Sujets de la Province.

Un Étranger qui ne s'eſt point fait connaître, s'intéreſſant aux progrès de l'agriculture, & voulant concourir aux vues & aux efforts de la Société économique établie à Berne, lui a fait tenir une ſomme de 300 ℔ pour former un prix dont il a laiſſé le ſujet au choix du Comité de la Société. En conſéquence elle propoſe aux concurrens de donner la *définition ſimple, exacte & à la portée du plus grand nombre des Cultivateurs, des marques qui caractériſent les diverſes terres, avec l'indication des regles les plus ſures pour fertiliſer le ſol par le mélange des terres de nature & qualité différentes.*

NOTICE

Du Journal de Septembre.

Ce Journal contient, 1°. Une *lettre de M. de Butré, de la Société royale d'agriculture de Paris, ſur la grande & la petite culture.* L'Auteur examine l'extrait préſenté dans le Journal économique, d'une brochure qu'un Bureau d'agriculture a publiée contre un de ſes aſſociés. Le Bureau d'agriculture, pour prouver l'avantage de la culture des bœufs ſur celle des chevaux, calcule une partie des avances primitives & annuelles des deux cultures. M. de Butré prétend que cette maniere de compter eſt inſuffiſante; que pour juger de la différence des deux cultures, il faut préſenter des états complets de toutes leurs dépenſes primitives & annuelles, » de la quantité d'arpents de » terre exploitée dans les deux cas, du » nombre d'hommes qui y ſont employés, » ainſi que de celui des beſtiaux & ani- » maux de toute eſpece, que nourriſſent » les deux cultures; de la ſemence, du pro- » duit total des récoltes & du prix dans » les lieux où elles naiſſent, enfin du pro- » duit net que donnent ces récoltes pour » le propriétaire, l'impôt & le décimateur. M. de Butré qui a rempli cette lettre d'obſervations intéreſſantes, nous fait eſpérer un plus grand ouvrage ſur cette matiere.

2°. Un Mémoire de M. Lebrun, Avocat en Parlement, intitulé *Moyens d'aſſermir les droits réels ſur les immeubles.* Ce Mémoire plein de vues ſages, profondes & lumineuſes, exprimées avec préciſion, avec nobleſſe, a eu le plus grand ſuccès dans le public. Dans la premiere partie qui eſt contenue dans ce Journal, M. Lebrun expoſe les maux qui réſultent des hypotheques générales, des preſcriptions, du droit de reſciſion trop prolongé, du regrès, des droits trop étendus que nos loix donnent aux femmes mariées, des douaires dont le pere peut diſpoſer tant qu'il vit; que ſa veuve ou ſes enfans peuvent répéter dès qu'il eſt mort, aux dépens des poſſeſſeurs de bonne foi, des retraits, *&c.* L'effet de tous ces droits, la plupart du temps ignorés, eſt d'affaiblir le droit de propriété, d'empêcher les améliorations, de faire naître les decrets, de détruire la culture, de hauſſer l'intérêt de l'argent, d'occaſionner de fréquentes évictions, de bouleverſer des fortunes, de déranger la circulation, de répandre la défiance dans le commerce. C'eſt ce que M. Lebrun démontre avec beaucoup de force & de clarté.

3°. Un *Mémoire ſur l'intérêt de l'argent, relativement au prix des denrées, par M. Y.* Le but de ce Mémoire eſt de prouver, que lorſque l'intérêt de l'argent eſt haut, le prix des denrées doit être bas, & que lorſque l'intérêt de l'argent eſt bas, le prix des denrées doit être haut, d'où ſuit l'augmentation du revenu des biens fonds, des repriſes des Cultivateurs, de la richeſſe de tout l'État, l'Auteur en conclut pour la ſageſſe de l'opération que le Gouvernement vient de faire en baiſſant l'intérêt de l'argent.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

COMMERCE.

COMPAGNIE DES INDES.

Prix courant des Marchandiſes qui ont été vendues le 13 Oct. 1766 à l'Orient.

SÇAVOIR:

CAfé jaune de 25 ß 1 d. à 25 ß 3 d.
D°. verd clair, de 18 ß 4 d. à 19 ß.
D°. gros verd, de 16 ß 3 d. à 16 ß 10 d.

Dº. verd clair, en balles refaites, de 18 ß 3 ₰ à 18 ß 7 ₰.
Dº. gros verd, 16 ß 1 ₰ à 16 ß 2 ₰.
Dº. jaune roux, de 25 ß 2 ₰ à 24 ß 11 ₰.
Dº. bénéficié, de 14 ß 9 ₰ à 15 ß 7 ₰.
Poivre, de 2 ℔ 5 ß 2 ₰ à 2 ℔ 6 ß 9 ₰.

Le 16 du même mois.

Thé verd ſupérieur, de 4 ℔ 1 ß 6 ₰ à 4 ℔ 7 ß 6 ₰.
Dº. verd Tonkay, de 4 ℔ 6 ß 3 ₰ à 4 ℔ 13 ß 3 ₰.
Dº. verd Tonkay ſupérieur de 4 ℔ 8 ß à 4 ℔ 12 ß 6 ₰.
Dº. Imperial de 4 ℔ 4 ß 6 ₰ à 4 ℔ 13 ß.
Dº. Hayſuen Skin, de 5 ℔ 9 ß 3 ₰ à 5 ℔ 14 ß 3 ₰.
Dº. Hayſuen, de 7 ℔ 3 ₰ à 6 ℔ 9 ß.
Dº. Bouy, en grandes caiſſes, de 40 ß à 43 ß 6 ₰.
Dº. en demi-caiſſes, de 43 ß 6 ₰ à 42 ß 6 ₰.
Dº. en quarts de caiſſes, à 45 ß 3 ₰.
Dº. Camphou, de 5 ℔ 4 ß 3 ₰ à 5 ℔ 11 ß 9 ₰.
Dº. Pekao, de 6 ℔ 3 ß 3 ₰ à 5 ℔ 17 ß 6 ₰.
Dº. Saotchaon, de 5 ℔ 13 ß à 5 ℔ 7 ℔ 3 ₰.
Dº. ſupérieur, de 5 ℔ 16 ß 3 ₰ à 5 ℔ 7 ß 3 ₰.
Dº. Sonchay, de 5 ℔ 5 ß à 4 ℔ 2 ß 3 ₰.

MÉMOIRE

Sur l'utilité d'un Conſulat à Quimper, & ſur la néceſſité d'unir cette Juriſdiction à l'Amirauté de Cornouaille, par M. Girard Avocat.

On avait établi à Quimper une Juriſdiction Conſulaire & un Siege d'Amirauté ; la premiere fut ſupprimée & réunie au Conſulat de Morlaix. Cette annexe qui fait un grand tort aux Négocians de l'Évêché de Cornouaille, n'a ſervi qu'à donner plus d'occupations aux Juges de Morlaix. On croit qu'ils verront avec plaiſir le rétabliſſement du Conſulat à Quimper.

Pour engager le Gouvernement à faire ce rétabliſſement, il ſuffirait de lui obſerver que Quimper eſt environné de onze Ports commerçants ; ſçavoir, Quimperlé, Pont-d'Avoine, Concarneau, Pont-l'Abbé, Audierne, Pont-Croix, Douarnenez, Camaret, le Faon, le Port-Launay & Chateaulin, & que les Négocians de tous ces Ports dépenſeraient beaucoup moins en plaidant à Quimper qu'à Morlaix, puiſqu'ils peuvent dans un ſeul jour faire le voyage de Quimper & s'en retourner chez eux ; aulieu qu'obligés d'aller à Morlaix, il leur faut trois ou quatre jours pour faire un ſerment ou une affirmation de voyage.

Les Ports que l'on vient de nommer forment l'arrondiſſement du Siege de l'Amirauté de Cornouaille ; & ce Siege eſt de la plus grande utilité pour Quimper. Pourquoi ne pas y établir un Conſulat, ſur-tout à préſent que le commerce eſt conſidérablement augmenté dans cet Évêché ? Cet établiſſement ſerait avantageux aux Négocians de Cornouaille & à ceux de Morlaix, qui ſeraient moins détournés de leurs affaires perſonnelles, par la diminution de celles qu'ils n'auraient plus à juger. Mais ſera-t-il également utile aux uns & aux autres, qu'on uniſſe deux Juriſdictions qui ont tant des connexités entr'elles ? C'eſt le ſecond objet de ce petit Mémoire.

L'expérience apprend que dans les diſcuſſions Conſulaires, il ſe préſente journellement des queſtions de droit de la plus grande difficulté. Or, c'eſt pour aider les Conſuls à les juger, qu'on deſirerait qu'ils euſſent à leur tête les Juges de l'Amirauté, qui à leur tour profiteraient des lumieres des Conſuls. Il y a actuellement à Quimper plus de dix Négocians éclairés qui ſeraient très en état de faire les fonctions de Juges-Conſuls.

CHANGES A PARIS.

O. 1766.	*Jeudi 23.*	*Ven. 24.*	*Sam. 25.*
Amſterdam.	55 ¾ . .	. . . .	. . . .
Londres. .	32 1/8 ¼ . .	. . . .	. . . .
Hambourg.	169 ¾ . .	. . . .	. . . .
Madrid. .	15 6 . .	. . . .	. . . .
Cadix. . .	15 3 6. .	. . . .	. . . .
Livourne. .	93 . .	. . . .	. . . .
Lyon Saint.	1 p ⁰⁄₀ pᵉ	. . . .	. . . .

DE NANTES, *le 10 Octobre 1766.*

Navires en armement.

Les Navires la *Marquise de Choiseul*, de 350 tonneaux, Capitaine *Navaria*, Armateur M. *Orry*; le *Duc de Choiseul*, de 300 tonneaux, Capitaine *Samoual*, Armateur MM. *Hamart* & *Lamaigniere*; le *Croissant*, de 150 tonneaux, Capitaine *Martin*, Armateur M. *Odiette de la Garennerie*; le *Vainqueur*, de 80 tonneaux, Capitaine *Pierre Noel*; l'*Ortolan*, de 100 tonneaux, Capitaine *Charles Coireau*; le *Theophile*, de 180 tonneaux, Capitaine *Lapartient*, sont en charge dans ce Port; le premier pour les Cayes, le second pour le Cap, le troisiéme pour la Guinée; & les trois autres pour Marseille. Le Navire étranger la *Poste de la mer*, Cap^e. *Jacob Weer*, se trouve aussi en charge dans le même Port pour Roterdam.

FINANCES.

ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI, *Du 14 Août 1766.*

Concernant la liquidation & contribution à faire entre les Créanciers de l'Hôpital de Saint-Joseph-de-la-Grave de Toulouse.

LE Roi s'étant fait représenter en son Conseil, son Édit du mois de Novembre 1765, par lequel Sa Majesté a ordonné qu'il serait vendu des biens de l'Hôpital de Saint-Joseph-de-la-Grave de Toulouse, jusqu'à concurrence de la somme de trois millions cent cinquante mille livres, dont deux millions six cent mille livres seraient portés au trésor royal; & les cinq cents cinquante mille livres de surplus, ainsi que les deniers provenans des revenus dudit Hôpital, échus au 1^er. Janvier lors prochain, seraient employés d'abord au paiement des frais bien & légitimement faits par les créanciers dudit Hôpital, & ensuite au paiement, tant des arrérages des rentes viageres dues par l'Hôpital, échus avant le 1^er. Janvier 1760, que de ceux échus depuis ledit jour jusqu'au 1^er. Janvier 1766: qu'il serait créé sur les revenus de la Province de Languedoc, au profit des créanciers viagers de l'Hôpital, trois cents mille livres de rentes viageres exemptes de toutes retenues, dont les arrérages commenceraient à courir du premier Juillet 1766: que ceux desdits créanciers viagers qui représenteraient des contrats de constitution en bonne forme, seraient payés sur le pied de la rente portée par leurs contrats, & les autres sur le pied seulement de la moitié de la rente qu'ils touchaient: que lesdits créanciers ou leurs représentans seraient tenus de remettre leurs titres de créances, par-devant les Commissaires qui seraient à ce députés, à l'effet d'être par eux procédé, en la forme qui serait prescrite par Sa Majesté, à la liquidation de leurs créances & à la contribution des fonds à repartir; & que faute par lesdits créanciers de représenter leurs titres dans le délai qui serait réglé, ils demeureraient déchus de toutes prétentions, & de tout paiement des arrérages qui leur seraient dûs. Et ayant été représenté à Sa Majesté que le délai pour la représentation desdits titres, a été fixé à trois mois, par Arrêt du Conseil du 30 Decembre 1765, & prorogé jusqu'au 1^er. Juillet de la présente année, par autre Arrêt du 8 Avril dernier; & que cependant il y a encore des créanciers qui ont été dans l'impossibilité de remettre leurs titres dans les délais ci-devant fixés: & voulant bien ne pas user à leur égard de la rigueur des dispositions des Arrêts qui les avaient prescrits; Sa Majesté voulant d'ailleurs expliquer encore plus particuliérement ses intentions sur lesdites liquidations & contributions, après qu'il en a été communiqué aux sieurs Commissaires nommés par Sa Majesté par les Arrêts de son Conseil des 30 Décembre 1765 & 4 Mai 1766: oui le rapport du S^r. Del'Averdy, Conseiller ordinaire & au Conseil royal, Contrôleur général des finances; LE ROI ÉTANT EN SON CONSEIL, a ordonné & ordonne ce qui suit:

ARTICLE PREMIER.

Le délai pour la représentation des titres constitutifs de rentes viageres, fixé au 1^er. Juillet dernier par l'Arrêt du 8 Avril de la présente année, sera prorogé jusqu'au 1^er.

Novembre prochain : Ordonne Sa Majeſté que tous créanciers viagers dudit Hôpital, hypothécaires ou autres ; & en cas de décès deſdits Rentiers, leurs ſucceſſeurs ou ayans cauſe, ſeront tenus de remettre dans ledit délai leurs contrats de conſtitution & titres, ès mains du Greffier de la commiſſion établie par Sa Majeſté pour la liquidation des affaires dudit Hôpital, ou en celles du S^r. de la Porte, chargé de la recette des revenus dudit Hôpital à Toulouſe, pour ceux deſdits créanciers qui relativement à leur domicile, trouveraient plus facile de les remettre audit ſieur de la Porte.

I I. Le Greffier de la commiſſion & le ſieur de la Porte, donneront leurs récépiſſés des pieces qui leur ſeront remiſes, & ne pourront exiger aucune rétribution à ce ſujet, Sa Majeſté leur en faiſant très-expreſſes inhibitions & défenſes, à peine de concuſſion.

I I I. Les créanciers viagers dudit Hôpital, qui n'auront pas remis leurs titres avant ledit jour 1^er. Novembre prochain, ſeront déchus de tous droits, & leurs créances éteintes, ſans pouvoir être compris dans la liquidation, contribution & diſtribution qui ſeront faites entre les autres créanciers ; Sa Majeſté défendant pareillement au Greffier & audit ſieur de la Porte, de recevoir aucun titre, paſſé ledit jour.

I V. Tous les titres, contrats & autres pieces qui peuvent être actuellement entre les mains du ſieur Langlard, Notaire-ſéqueſtre de la Direction, concernant les biens appartenans à l'Hôpital ou à ſes créanciers, ſeront par lui remis dans la quinzaine, à compter du jour du préſent Arrêt, entre les mains du Greffier de la commiſſion établie par Sa Majeſté, lequel en donnera ſon récépiſſé audit ſieur Langlard, qui en ſera bien & valablement quitte & déchargé.

V. Tous les titres & contrats qui auront été remis audit ſieur de la Porte, en exécution du préſent Arrêt & des précédens, ſeront par lui envoyés au Greffier de la commiſſion à Paris, avant le 15 Novembre prochain ; & ledit Greffier lui en donnera ſon récépiſſé qui lui ſervira de décharge ſuffiſante.

V I. Les liquidations & contributions ordonnées par l'édit de Novembre 1765, ſeront faites par leſdits ſieurs Commiſſaires nommés par Sa Majeſté ; voulant que conformément à l'art. VII dudit Édit, ceux deſdits créanciers viagers, vivans au 1^er. Juillet 1766, qui auront repréſenté des contrats de conſtitution en bonne forme, continuent de jouir de la totalité de la rente portée par leurs contrats, & les autres ſur le pied de la moitié ſeulement, à quelques ſomme que leſdites rentes puiſſent monter ; & que les arrérages dûs aux créanciers viagers, décédés avant ledit jour 1^er. Juillet, ſoient payés par contribution ſur les cinq cents cinquante mille livres, que Sa Majeſté a abandonnées auxdits créanciers ſur le prix de la vente des biens dudit Hôpital. FAIT au Conſeil d'État du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Compiegne, le 14 Août mil ſept cent ſoixante-ſix. *Signé* PHELYPEAUX.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t. d'Octob.
Gaultier,	8^e.	L.	29
Radix,	33^e.	L.	29
Drouet,	35^e.	L.	30

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARI

Oct. 1766.	*Jeudi 23.*	*Vendredi 24.*	*Samedi 25*
Ac. des Indes.	1302 ½.	1300. 2 ½	1300. 2 ½ 5.
Emp. de la Com.			
Prom. à 5 p ○/○.	21		
Prom. à 4 p ○/○.	37. 36 ½	36 ½	36 ½
Ac. des Fermes.	825. 22 ½	822 ½	822 ½
Amortiſſement.			
2 ſ. p. l. du Dix.			
3^e. Loterie.			13e. t. 29.
Annuités.	400	400	400
Coup. d'An.	77	77	77
Emp. de 50 mil.	23	23	23 ½
Emp. de 30 mil.	28	28	28
Col. 1759.			
Canada.	30 ½ 31. 5m	30 30 ½.	30. 31. 5m. 31 ½
4^e. L. Epoques.	24. 10^e. 29	24	24
Nouette.	26. A. 28. J. 30	26. A. 28. J. 30	26. 26 ½ 26. A. 28
CONTRATS.			
Sur la Ville.			
A 4 p ○/○.			
3 p ○/○ ſur les Cui.			
Languedoc			